



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

RESSOURCES
VIE INSTITUTIONNELLE

Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein des établissements publics locaux d'enseignement du second degré situés sur les communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Rapporteur : Christophe LE CICLE

N°CC2026-114

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	105
Nombre de pouvoirs	5
Ne prend pas part au vote	4
Votants	110
Secrétaire de séance : Alain CAPÉLAN	

L'an 2026, le lundi 27 avril à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le mardi 21 avril 2026, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN.

Étaient présent(e)s :

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉLAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Pierre SANIER (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Gérard JAGUIN (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Martine PITOU (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Caroline SIMOES (Dreux) ; Christophe LE CICLE (Dreux) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Sophie WILLEMEN (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL

(Écluzelles) ; Stéphane DEBACKER (Escorpain) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Éric POINÇON (Favières) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Laurianne FAURE (La Chaussée-d'Ivry) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Cyril CHALMEY (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pervenche CHAUVIN (Puisseux) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thierry ANSEAUME (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Edwige GANDON (Tréon) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINI (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Verten-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Caroline VABRE (Dreux) ; Fouzia KAMAL (Dreux) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :

Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; André HOMPS (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Eric DUQUESNOY ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) donne pouvoir à Monsieur Rémi LEPRAT ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

En application de l'article L.421-2 du code de l'éducation, le conseil d'administration des collèges et lycées de l'agglomération comprend un représentant de la Communauté d'agglomération.

En application des articles R.421-14, R.421-16 du même code, le représentant dispose d'une voix délibérative lorsque l'établissement accueille plus de 600 élèves ou comprend une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), et d'une voix consultative dans les établissements dont l'effectif est inférieur à 600 élèves.

Conformément à l'article R.421-33 du même code, l'assemblée délibérante désigne ses représentants en son sein. Pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

Concernant les modalités de désignation, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT) rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5211-1 du CGCT :

COLLEGES	TITULAIRES PROPOSES	SUPPLEANTS PROPOSES
MOZART - Anet	Pauline PERRICHON	Bernard COUILLAUT
Maurice DE VLAMINCK - Brezolles	Stéphane LANTZ	Céline BESNARD
Charles DE GAULLE- Bû	Pierre SANIER	Dany VANELLE
La Pajotterie - Châteauneuf-en-Thymerais	Marie Christine JUILLET-DORDET	
Louis ARMAND - Dreux	Nelson FONSECA	Martine PITOU
Albert CAMUS - Dreux	Sabine FRETEY	Mathieu TRIBOUILLOIS
Pierre et Marie CURIE - Dreux	Fatiha MESSAOUDI	Ratko KLISURA
Martial TAUGOURDEAU - Dreux	Philippe RIVE	Mounir CHAKKAR
Claude MONET - Ezy-sur-Eure	Dominique DUVAL	Pierre LEPORTIER
Jean-Claude DAUPHIN - Nonancourt	Jean-Loup JUSTEAU	Chantal BREUX
Marcel PAGNOL - Vernouillet	Najib TALATA	Catherine LUCAS
Nicolas ROBERT - Vernouillet	Catherine LUCAS	Najib TALATA

LYCEES	TITULAIRES PROPOSES	SUPPLEANTS PROPOSES
Lycée professionnel Gilbert Courtois	Florence ARCHAMBAUDIERE	André HOMPS
Lycée Edouard Branly	Christophe LE CICLE	Caroline SIMOES
Lycée Maurice Violette	Caroline BRAY	Marie-Françoise SCAVENNEC
Lycée Rotrou	Marie-Françoise SCAVENNEC	Philippe RIVE

les délégués sont désignés au scrutin uninominal secret à la majorité absolue, puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour ;
 le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
 si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Il est ainsi proposé de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour les établissements suivants :

Collèges	Nombre élèves
Collège MOZART – Anet	< 600
Collège Maurice DE VLAMINCK - Brezolles	< 600
Collège Charles de Gaulle situé à Bû	< 600
Collège La Pajotterie situé à Châteauneuf-en-Thymerais	< 600
Collège Louis Armand situé à Dreux	< 600
Collège Albert Camus situé à Dreux	< 600
Collège Pierre et Marie Curie situé à Dreux	< 600
Collège Martial Taugourdeau situé à Dreux	> 600
Collège Claude Monet situé à Ezy-sur-Eure	< 600
Collège Jean-Claude Dauphin situé à Nonancourt	> 600
Collège Marcel Pagnol situé à Vernouillet	< 600
Collège Nicolas Robert situé à Vernouillet	< 600
Lycées	Nombre élèves
Lycée professionnel Gilbert Courtois	< 600
Lycée Edouard Branly	> 600
Lycée Maurice Violette	< 600
Lycée Rotrou	> 600

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1413-1, L.5211-1 et L.2121-21,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L421-1, L421-2, R421-14 et R421-33,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux approuvés par l'arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2026044-0001 du 13 février 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (4 contre, 4 abstentions, 4 n'a pas pris part au vote) :

ARTICLE 1 : CONSTATE qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des établissements publics locaux d'enseignement du second degré :

ARTICLE 2 : DESIGNE EN CONSEQUENCE les élus appelés à siéger au sein des conseils d'administration des collèges, lycées et lycées professionnels publics du territoire comme indiqué ci-dessus.

ARTICLE 3 : AUTORISER le Président, ou son représentant dument habilité, à notifier ces désignations aux différents chefs d'établissements concernés.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :</p> <p>29 AVR. 2026</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p>POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 29 AVR. 2026</p> <p>Christophe LE DORVEN Président Agglo. Pays de Dreux</p> <p>Secrétaire de séance Alain CAPÉLAN</p> 
--	---